

Retraite de M. Claude Pilloud

Le CICR a pris congé, au cours d'une cérémonie intime, à la fin de mars, de M. Claude Pilloud, qui, atteint par la limite d'âge, quittait le service du CICR, après une féconde carrière de près de quarante ans. M. A. Hay, président du CICR, lui a adressé les remerciements de l'Institution pour les éminents services rendus à la Croix-Rouge tout entière.

M. Pilloud était entré au CICR le 1^{er} octobre 1939, au début de la seconde guerre mondiale, comme membre du Secrétariat central. Il dirigea ensuite le Service des délégations et accomplit de nombreuses missions en divers pays (on n'en compte pas moins de 137 !).

Après le conflit mondial, il devint chef du Service juridique, puis membre de la direction du CICR. Il prit une part déterminante à la préparation des projets de Conventions qui devinrent, après les travaux de la Conférence diplomatique de Genève, les Conventions de Genève de 1949. Il en fut de même, beaucoup plus tard, pour les Protocoles additionnels, adoptés en 1977. Il participa également à la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale, en 1952, et il prêta toujours son expérience à l'organisation des diverses Conférences internationales de la Croix-Rouge, qui se sont succédé pendant toute cette période. La médaille d'argent du CICR était venue couronner cette brillante carrière, en décembre 1959, et marquer la gratitude de l'Institution.

M. Pilloud poursuivra, à temps partiel, une activité dans le cadre du droit humanitaire, à l'Institut Henry-Dunant.